

Discours tenu au mémorial de Toussaint Louverture au pied du Fort de Joux dans le contexte du pèlerinage annuel, 7 avril 20015

par Hans Fässler, Saint-Gall (Suisse)

On est toujours en route, soit sur des chemins traditionnels, soit sur de nouveaux chemins.

Chers pèlerins, chers amis, chers camarades!

Ici, devant le mémorial pour le grand homme Toussaint Louverture, qui nous a réunis chaque année depuis 2002, j'aimerais – selon la tradition – réfléchir brièvement, si vous permettez, à un évènement qui a eu lieu en 1815, il y a donc 200 ans.

En juin de cette année, on entendra beaucoup de bruit médiatique. L'Europe des classes dominantes va commémorer le bicentenaire du Congrès de Vienne, où les puissances monarchiques tentaient de rétablir l'ordre prérévolutionnaire. En février dernier, on n'a cependant pas beaucoup parlé du bicentenaire de la "Déclaration du congrès de Vienne au sujet de l'abolition de la traite des nègres d'Afrique". Est-ce à nous de réparer cette omission? Est-ce à nous de commémorer solennellement le texte signé par, parmi d'autres, Talleyrand, Castlereagh, Wellington, Nesselrode, Humboldt et Metternich?

Quatre fois oui, et cinq fois non.

Oui, parce que chaque pas sur la route de l'abolition de la traite des esclaves et de l'abolition de l'esclavage est un pas.

Oui, parce qu'on peut interpréter ce texte comme un texte qui marque l'origine du droit international.

Oui, parce que la position de l'Angleterre, la force dominante dans cette question, était influencée considérablement par les mouvements abolitionnistes, des vastes campagnes populaires qui agissaient avec des pétitions et des boycotts.

Oui, parce que le texte contient une certaine rétroactivité, au moins dans un sens moral du terme. Je cite: "Le commerce connu sous le nom de Traite des nègres d'Afrique a été envisagé par les hommes éclairés de tous les temps, comme répugnant aux principes d'humanité et de morale universelle." Ça nous rappelle, n'est-ce pas, la déclaration de Durban de 2001: "Nous reconnaissons également que l'esclavage et la traite des esclaves constituent un crime contre l'humanité et qu'il aurait toujours dû en être ainsi..."

Après les quatre oui suivent les cinq non:

Non, parce que la Grande Bretagne et les autres *courts* réactionnaires – y inclue la France – qui étaient les signataires de cette déclaration de 1815 n'étaient pas principalement motivées par l'enthousiasme pour l'égalité des êtres humains ni pour la liberté des esclaves, mais par la politique du pouvoir, par les ruses diplomatiques et par les considérations économiques.

Non, parce que après 1815 la traite continuait illégalement et on estime que à-peu-près trois millions d'hommes, de femmes et d'enfants africains étaient encore déportés de l'Afrique vers la captivité esclavagiste dans le nouveau monde.

Non, parce que nous nous rappelons la Charte du Manden, récemment publiée par Youssouf Tata Cissé, déjà en 1222, décrétait pour l'Empire du Mali que "toute vie humaine est une vie" et que par conséquent l'esclavage – pas seulement la traite – devait être aboli.

Non, parce que nous nous souvenons de Francisco de Jaca et d'Epiphane de Moirans, deux capucins qui en 1686 condamnaient d'une manière radicale et catégorique la traite et l'esclavage et qui demandaient la libération et même le dédommagement des esclaves. D'ailleurs, Epiphane de Moirans était né dans le Jura, et pourquoi pas inclure Moirans-en-Montagne, petite commune dans le département Jura, avec Champagny, Emberménil, Chamblanc, Fessenheim et Pontarlier parmi les stations de la route des abolitions de l'esclavage?

Cinquièmement et finalement non, parce que nous nous rappelons que la constitution de Saint Domingue précède la déclaration du Congrès de Vienne de 14 ans. La constitution, dont l'article 3 dispose: "Il ne peut exister d'esclaves sur ce territoire, la servitude y est à jamais abolie. Tous les hommes y naissent, vivent et meurent libres...". La constitution, qui a été promulguée au Cap-Français, le 14 Messidor an IX par le général Toussaint Louverture, gouverneur de Saint-Domingue.

Je vous remercie.